

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Melle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme. CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme. FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme. CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme. BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme. BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme. DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme. DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme. CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHaire Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme. VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme. PALVADEAU Chrystèle
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme. RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOIX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mme. TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Acquisition de conteneurs pour la maintenance du parc pour la collecte mécanisée sur les communes de Blanquefort, Bordeaux (entre Cours et Boulevards), le Taillan Médoc, Parempuyre et Saint Aubin de Médoc - Appel d'Offres - Autorisation -

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché 99.359U relatif notamment à la fourniture de conteneurs individuels des déchets ménagers sur les communes de Blanquefort, Bordeaux (entre les Cours et Boulevards), le Taillan Médoc, Parempuyre et Saint Aubin de Médoc arrive à son terme. Les services communautaires, en vue d'assurer la maintenance de ce parc, ont mis au point un dossier de consultation des entreprises afin de lancer un appel à la concurrence.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 71- I et 72 du code des Marchés Publics.

Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés (13^{ème} étage, Hôtel de la Communauté) conformément aux articles L 2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales.

Deux lots ont été constitués, comportant chacun une tranche ferme et une tranche conditionnelle, qui feront l'objet de marchés séparés à bons de commande (le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire étant fonction des interventions à effectuer)

- ► Lot n° 1 : acquisition de conteneurs à ordures ménagères pour les communes de Blanquefort, Bordeaux (entre les Cours et Boulevards) le Taillan Médoc, Parempuyre et Saint-Aubin de Médoc,
 - La tranche ferme, correspondant à l'achat de 7 432 conteneurs, est estimée à 273 013 euros H.T.
 - La tranche conditionnelle, qui prévoit un montant minimum de 273 013 euros H.T. et un montant maximum de 819 032 euros H.T., est évaluée par le service à 546 023 euros H.T.
 - Ainsi le montant maximum du lot n° 1 s'élève à 1 092 045 euros H.T., et l'estimation du service pour ce lot est de 819 036 euros H.T.

► Lot n° 2 : acquisition de conteneurs à déchets recyclables pour les communes du Taillan Médoc et de Parempuyre.

- La tranche ferme, correspondant à l'achat de 340 conteneurs, est estimée à 11 094 euros H.T.

- La tranche conditionnelle, qui prévoit un montant minimum de 11 094 euros H.T. et un montant maximum de 33 279 euros H.T., est évaluée par le service à 22 187 euros H.T.

- Ainsi le montant maximum du lot n°2 s'élève à 44 373 euros H.T., et l'estimation du service pour ce lot est de 33 281 euros H.T.

Le marché est ainsi estimé à 852 317 € H.T. (819 036 € H.T. pour le lot n°1 + 33 281 € H.T. pour le lot n°2).

Le marché est conclu, à prix unitaires, à compter de sa date de notification, pour une période de 42 mois non renouvelable.

Les prix des tranches fermes sont fermes

Les prix des tranches conditionnelles sont révisables.

Le montant maximum de ce marché, pour sa durée totale étant de 1 136 418 euros H.T., la mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

Le financement s'effectuera sur les crédits de fonctionnement prévus au Budget Principal.

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	C.R.B.
011	60228	8120	0300

Cette opération sera financée par les crédits de fonctionnement de la Direction Opérationnelle de l'Environnement, composés de la T.E.O.M. des recettes du Service et du Budget Principal.

Aussi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 71-I et 72 du Code des Marchés Publics,
- à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis l'offre économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche de prestataires soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté, soit par marché négocié, en application de l'article 35 I - 1° du Code des Marchés Publics,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2006**

M. DIDIER CAZABONNE